

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 205 [i.e. 204]

Artikel: A nos lecteurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraisant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER.....	8.—
Le Numéro.....	0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

Mlle Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION

Mlle Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 25 insert

La case, Fr. 45.— 80.—

2 cases, • 80.— 160.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Avis importants. — La Quinzaine féministe: E.Gd. — Le Cartel romand H. S. M.: Maurice VEILLARD. — Choses de Genève: II. La Cité-jardin de l'avenue d'Aire: Jeanne VUILLIOMENET. — De-ci, De là. — Les femmes à la Ve Assemblée plénière de la Société des Nations: J. GEYBAUD. — Où nous en sommes. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Feuilleton: Variété, les élections et les femmes à Pompéi: J. TIXERAND.

A nos Lecteurs

Nous tenons à présenter ici toutes nos excuses à nos lecteurs pour les nombreuses erreurs qui ont été commises lors de l'envoi de notre précédent numéro, et qui ne sont pas de notre fait, mais bien de celui de la maison chargée de l'expédition du Mouvement depuis sa fondation, et dont nous ne nous expliquons pas les irrégularités en cette circonstance. Nombre de lecteurs ont en effet reçu ce numéro à double et même à triple, tandis que d'autres n'étaient pas servis du tout.

Nous espérons que l'on voudra bien ne pas rendre notre Administration responsable de ces erreurs qu'elle est la première à déplorer plus que qui que ce soit, et surtout que l'on ne dira pas que c'est parce qu'il s'agit d'un journal géré par des femmes que sa distribution a été aussi irrégulière! Nous mettons au contraire notre point d'honneur à ce que tout se passe chez nous avec autant de précision et d'exactitude que possible, et nous nous efforçons d'en donner la preuve en ce qui nous concerne.

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT. — Nous prions instamment tous ceux de nos abonnés qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir verser le plus rapidement possible le montant de leur abonnement pour 1925 à notre compte de chèques postaux N° I. 943. En effet, nous serons prochainement obligées de prendre par remboursement postal les abonnements non encore payés, ce qui occasionne à notre Administration un fort travail supplémentaire et des frais, et à nos abonnés eux-mêmes des frais de poste qu'ils ont tout intérêt à éviter.

Nous prions également nos abonnés de l'étranger de bien vouloir régler le montant de leur abonnement par mandat postal international, ou par l'intermédiaire d'amis en Suisse, les conditions du change compliquant trop l'envoi de remboursements postaux à l'étranger.

Et pour terminer, un très chaud merci à tous ceux qui payent leur abonnement au prix de revient de 6 fr., facilitant ainsi grandement les conditions d'existence de notre journal.

La Quinzaine Féministe

France. — Italie. — Belgique. — Encore les élections allemandes. — Un nouveau deuil. — Commissions officielles.

Une dépêche de Paris à la grande presse a annoncé que M. Fontanier, député du Cantal, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des Députés une proposition de loi reconnaissant aux femmes le droit de participer aux élections municipales et cantonales du printemps 1925 (électorat et éligibilité). Pour intéressante que soit cette nouvelle, nous nous demandons comment, dans les quelques mois qui nous séparent de ces élections, et étant donnée la lenteur des processus parlementaires, il sera possible de faire discuter et voter cette proposition par la Chambre et par le Sénat? et il nous semble que, déposée un peu plus tôt, elle aurait rendu de plus grands services à la cause suffragiste. Il est certain d'autre part que les consultations populaires étant bien moins fréquentes outre-Jura que chez nous, il est infinitédommage de perdre la moindre occasion... Attendons.

En revanche, en Italie, le vote des femmes, ce vote restreint et parcimonieux que M. Mussolini avait triomphalement promis de donner « à celles qui le méritent », vient d'être écarté par les bureaux de la Chambre. L'occasion du remaniement de la loi électorale aurait pourtant semblé favorable pour introduire cette réforme; d'autre part, vu la crise politique dont souffre actuellement l'Italie, on peut se demander si le suffrage féminin accolé à une loi rétrograde et occasionnelle aurait eu des chances de vivre bien longtemps, et ayant que l'expérience pratique ait eu le temps d'en être faite, si le régime mussolinien ne l'aurait pas entraîné dans sa chute, et peut-être compromis aux yeux des partis d'opposition, qui sont les partis de démocratie et de libéralisme? Tel ne paraît cependant pas être l'avis des organisations suffragistes italiennes, pour lesquelles la déception est vive, qui n'ont ménagé ni leurs peines, ni leurs forces, et qui tentent encore actuellement des démarches pour que, malgré la décision négative des bureaux de la Chambre, le projet de loi soit présenté aux députés et discuté par eux.

Les femmes belges non plus ne connaissent pas des jours bien brillants. C'est, on le sait, la question du vote provincial qui est sur le tapis (les Belges possèdent déjà le suffrage municipal, électorat et éligibilité, et le droit d'éligibilité au Sénat), et c'est toujours la même attitude paradoxale des partis: les libéraux et les socialistes combattant l'émancipation des femmes qu'ils soutiennent en d'autres pays, et les catholiques l'appuyant au contraire fortement, alors que chez d'autres